VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

# DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 9 octobre 2025

**Délibération n°29**
**DEL 2025/088**

**OBJET :**

**Aménagement des espaces publics de l'Avenue Charles de Gaulle et chemin des Alliés - Travaux de dissimulation de réseaux en régime urbain - Programme SDET**

| | |
|---|---|
| Date de convocation : **02 octobre 2025** | Nombre de conseillers en exercice : **33** |

Le 9 octobre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas)
M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme LAVIT Michelle.

---

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Pour : 33

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain.

Chaque année le SDET réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60 % de l'estimation du montant HT.

Le Maire a fait appel au service technique du SDET pour étudier l'affaire référencée ci-dessous : « Dissimulation BT au 81105P01100 ALLIES ».

Considérant que ces travaux de dissimulation des réseaux sont en adéquation avec les travaux de rénovation du Collège Louis Pasteur et des espaces publics sur l'avenue Charles de Gaulle,

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 79 166,67 euros HT, maitrise d'œuvre comprise.
La participation de la commune d'élève donc à 47 500 euros HT, soit 60 % du montant HT des travaux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER la proposition financière faite par le SDET, en inscrivant la dépense budgétaire pour un montant de 47 500 euros HT,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapporteront à cette opération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Michelle LAVIT**

MAIRIE DE GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 20 OCT. 2025

Publiée le : 20 OCT. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »